

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022

Présents : Alain SABY, Mireille VEYRON, André BOIS, Murielle GARCIA, Philippe MENARD-BOCQUET, Marion VANBERVLIET, Sylvie PAQUET, Caroline MEYNET, Mireille GOUMAS, Emmanuel CABRIT,

Excusés : Maryan RIBICIC

Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

Début de séance : 19h00

Secrétaire de séance : Marion VANBERVLIET,

### 1) Intervention SDES – Bilan énergétique des bâtiments communaux

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté en avril 2021 l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES).

M. Jérôme Fournier, conseiller spécialisé dans le domaine de l'énergie appliqué aux collectivités territoriales, a été invité par Mireille Veyron à présenter le bilan énergétique des bâtiments de la commune.

### 2) Convention terrains containers semi-enterrés

*Délibération 2022-10-13/01*

Le Maire informe le conseil que la CCLA prépare une modification de l'organisation de collecte des déchets sur son territoire.

Historiquement la collecte s'est organisée en porte à porte sur certaines communes, et en Point d'Apport Volontaire.

L'objectif est de passer tout le territoire en PAV en privilégiant les points regroupant les OM et le tri, ceci pour diminuer les coûts de transports et donc le coût à répercuter sur les habitants.

Pour la commune de Dullin, seuls trois points subsisteraient :

- 1) Vers l'aire de Jeux, sur le domaine public
- 2) Au Guicherd
- 3) A Vergenucle d'en Bas

Pour les deux autres sites, nous sommes sur du domaine privé et la commune peut soit acquérir, soit conventionner.

La famille Bellemin souhaitant une convention, il est proposé d'avoir la même pour le terrain du Guicherd avec Mme BOIS Juliette.

Lecture du projet de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide les projets de convention
- autorise le maire à signer les conventions

Pour : 11

Contre : 0

Abstention

### **3) Convention déneigement**

*Délibération 2022-10-13/02*

Le Maire rappelle qu'une convention de déneigement entre la Commune et l'entreprise SYLAEX a été mise en place le 10 octobre 2015 pour une durée de 7 ans.

La convention jointe à la délibération, précise les modalités de déneigement et de salage ainsi que les équipements à utiliser.

Dans une logique de continuité de service, il convient de proposer un renouvellement de cette convention qui s'étendra du 10 octobre 2022 au 9 octobre 2023.

Etant entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil

- Approuvent le projet de renouvellement de la convention
- Autorisent le Maire à signer la convention.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention :

### **4) Urbanisme –**

#### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

*Délibération 2022-10-13/03*

Emmanuel Cabrit quitte l'assemblée pour ce point.

Le Maire

- Présente une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles B 474 et B 1284 situées au hameau des Gabriaux dans le périmètre du Droit de Préemption Urbain.
- Précise que la Commune n'a pas de projet sur les parcelles concernées

Considérant les éléments présentés,

le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles B 474 et B 1284.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention

### **5) Demandes de subventions**

*Délibération 2022-10-13/04*

#### **a) La Cagnotte des mômes**

L'association « la Cagnotte des Mômes » demande une subvention pour l'année scolaire 2022-2023.

Le maire rappelle le rôle de cette association dans le financement d'activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 600€.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention :

## b) La Banque alimentaire

La Banque alimentaire de Savoie sollicite une aide financière pour poursuivre sa mission en faveur des personnes les plus vulnérables. Le rapport d'activité est joint à la demande.

La BA demande 0.10 à 0.15€ par habitant soit 48 à 72€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer 200€.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

## 6) Divers

### Proposition acquisition au chef-lieu

Le maire informe le conseil de la mise en vente d'un tènement au chef-lieu, comprenant une maison d'habitation, vieilles granges et annexes.

La commune pourrait, comme elle l'a fait pour la maison Montigon, acquérir ce bien en vue de le restructurer et le réhabiliter, en direct ou par l'intermédiaire de professionnels du logement.

La commune peut aussi demander à l'EPFL d'intervenir et de « porter » ces biens le temps que la commune affine un projet de réhabilitation.

### - DPE appartements communaux

Les diagnostics énergétiques ont été effectués il y a plus de 10 ans et ne tiennent pas compte des rénovations faites ces dernières années. Or, à partir de 2023, les logements les plus énergivores de la classe « G » seront interdits à la location. Il s'avère donc nécessaire de programmer de nouveaux DPE.

### - Action « énergie »

Des ateliers visant à mieux faire comprendre les causes et les conséquences du réchauffement climatique sont organisés sur l'APS,

Proposition d'en organiser à Dullin en lien avec le SMAPS.

### - Point finances

La commission finances s'est réunie, il en ressort :

En Investissement : peu de dépenses puisque la 3<sup>ème</sup> phase des travaux n'a pas débuté.

Les subventions octroyées par l'Etat pour le parking et les huisseries des gîtes non pas été versées en totalité (voir tableau)

En fonctionnement :

- Dépenses : il sera nécessaire d'augmenter le chapitre 012 Charges de personnel (relèvement du point d'indice, besoin ponctuel de personnel supplémentaire) et le chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Ce qui donnera lieu à une décision modificative du budget lors du prochain conseil.

-Recettes : le bilan des gîtes est positif (voir tableau)

### - Ouverture plis pour travaux de la RD 37a et gîtes

L'ouverture des plis a eu lieu lundi 10 octobre. Trois entreprises ont déposé une candidature.

- **Feu d'artifice**

Le feu d'artifice n'ayant pu être tiré lors de la fête du village en raison du risque d'incendie, la commune a demandé à l'association La Cagnotte des mômes si, lors d'un évènement qu'elle organise cette année, le feu pouvait être lancé.

Le feu d'artifice sera gardé pour la prochaine fête du village.

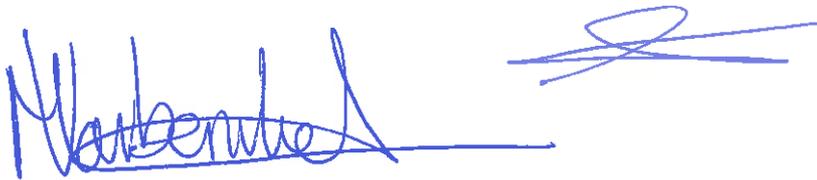
- **Point scolaire**

Rencontres des agents entre les communes de la CCLA.

- **Courriers divers habitants**

Fin de séance : 22h10

Prochain conseil municipal le jeudi 10 novembre 19h30.

Two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more complex and cursive, while the one on the right is simpler and more stylized.